LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité

rattaché à la délibération 2026 DSOL 56

Vœu déposé par Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Ville de Paris estime à 12,2 millions le nombre d'équivalents repas distribués au titre de l'aide alimentaire en 2025, contre 11,8 millions en 2024 ;

Considérant que les dispositifs d'aide alimentaire parisiens constatent une augmentation continue du nombre de bénéficiaires depuis 2021, notamment parmi les étudiant·es, les jeunes travailleurs, les seniors et les ménages fragilisés ;

Considérant que selon le baromètre Ipsos-Secours populaire 2025, 31 % des Français rencontrent des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour et que cette proportion atteint 48 % chez les moins de 35 ans ;

Considérant le coût actuel de l'offre en alimentation biologique et sans pesticide de qualité, qui en font des produits inaccessibles pour la majorité des ménages ;

Considérant que l'accès à une alimentation de qualité constitue un déterminant majeur de la santé publique, de la réussite éducative et de la cohésion sociale ;

Considérant que la lutte contre la précarité alimentaire ne peut se limiter à l'aide d'urgence mais doit également permettre à chacun de choisir une alimentation saine, durable et respectueuse de l'environnement tout au long de la vie ;

Considérant la nécessité de soutenir les commerces alimentaires de proximité, les marchés, les producteurs franciliens et les circuits courts ;

Considérant que la restauration scolaire est un levier majeur de lutte contre les inégalités alimentaires, de prévention en matière de santé publique et d'éducation au bien manger ;

Considérant les annonces d'Emmanuel Grégoire sur la mise en place de la gratuité des cantines scolaires à Paris pour les familles les plus modestes (deux premières tranches du

quotient familiale) dans les écoles et les collèges publics, et que cette mesure doit concerner 17 000 élèves dès la rentrée de septembre 2026;

Sur proposition de Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente avant la fin de l'année 2026 un état des lieux de la précarité alimentaire à Paris et de l'évolution des besoins par publics (cantines scolaires, étudiant·es, jeunes actifs, familles monoparentales, seniors, personnes à la rue ou mal logées, etc.) ;
- favorise l'ouverture de restaurants ou cantines populaires proposant un menu complet à prix solidaire, avec des aliments bios, durables et locaux, ainsi qu'une option végétarienne ouverts à toutes et tous, en s'appuyant notamment sur le réseau existant des restaurants solidaires et Émeraude ;
- mette en place dans toutes les restaurations scolaires, une alimentation 100% biologique et en circuit court, gratuite pour tous·tes les enfants ;
- généraliser à l'ensemble de Paris les 'expérimentations de dispositifs inspirés de la Sécurité sociale de l'alimentation permettant aux ménages modestes d'accéder à des produits frais et de qualité ;
- crée un réseau d'épiceries solidaires municipales principalement dans les quartiers populaires, avec une tarification selon le quotient familial, et approvisionnées en produits locaux et en invendus alimentaires ;
- propose, en lien avec les associations et les services sociaux de la Ville, des colis repas de qualité pour les familles populaires, les jeunes et les personnes âgées ;
- garantisse d'ici la fin de la mandature à moins de quinze minutes à pied de leur domicile, avec au moins une tenue hebdomadaire en fin de journée ;
- renforce son soutien à la production agricole parisienne, pour porter à 100 hectares la surface d'agriculture urbaine dans Paris d'ici à 2032.